

## AVIS DES SOCIETES

### Projet des résolutions de l'AGE

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
**Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 29 octobre 2010.

#### Premiere Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la société pour leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur approuve ledit projet tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à ...

#### Deuxieme Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire sur proposition du conseil d'administration décide :

- 1- l'extension de l'activité de la société en ajoutant un quatrième tiret à l'article 2 des statuts libellé comme suit : « la formation » ;
- 2- l'augmentation du plafond des emprunts importants conclus au profit de la société à 3.000.000 Dinars au lieu de 300.000 Dinars (2<sup>ème</sup> tiret du paragraphe 2 de l'article 32)

Cette résolution est adoptée à ...

#### Troisieme Résolution

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à ...

## AVIS DES SOCIETES

### Projet des résolutions de l'AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**  
**Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 octobre 2010.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

**Cette résolution est adoptée à...**

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration à l'assemblée sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe et le rapport général des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2009 tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à...**

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à...

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

Cette résolution est adoptée à...

#### CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale ordinaire décide d'affecter les modifications comptables de 2009 qui s'élèvent à 10 500 140,720 dinars au compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à...

#### SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée Générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat net 2009	54 646 077,896
+ Résultats reportés	10 500 140,720
<b>Solde</b>	<b>65 146 218,616</b>
- Réserves légales	884 994,000
- Réserves à régime spécial	53 761 083,896
<b>Résultat distribuable</b>	<b>10 500 140,720</b>
Fonds social	1 500 000,000
Résultats reportés	9 000 140,720
Solde	0

Cette résolution est adoptée à...

## **SEPTIEME RESOLUTION**

Prenant acte de la fin des mandats des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire renouvelle lesdits mandats pour une période de trois ans expirant à la date de tenue de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des états financiers à clôturer au 31-12-2012.

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

- Mr Nabil CHETTAOUI
- Le Premier Ministère
- Le Ministère de Développement et de la Coopération Internationale
- Le Ministère du transport (2 sièges)
- Le Ministère des Finances
- La Banque Centrale de Tunisie
- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- La Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale
- L'Office de l'Aviation Civile et de Aéroports
- L'Office Nationale Tunisien de Tourisme
- La société Air France

Cette résolution est adoptée à...

## **HUITIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles 13, 13 bis 13 ter et 260 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale ordinaire désigne les cabinets..... et ..... en tant que commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels de la société Tunisair ainsi que l'audit des états financiers consolidés du groupe Tunisair pour les années 2010, 2011 et 2012.

Cette résolution est adoptée à...

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à...